



Nom de famille suite à une adoption

Par Phanie

Bonjour,

Mon mari a été adopté par la seconde épouse de son père pour faciliter la succession.

Mon mari était déjà majeure et père de nos deux enfants.

Le notaire lui avait bien spécifié que cela ne changerait absolument rien pour lui... malheureusement le nom de famille de cette dame a été accolé au sien avec un tiret (xxxx-xxxx) et par conséquent à celui de mes enfants.

Au quotidien, nous faisons en sorte de ne pas l'utiliser en nom d'usage mais il figure maintenant sur les états civils et sur tous nos papiers.

Est-il possible de le faire retirer sans remettre en question l'adoption ?

Merci par avance de votre aide

Phanie

Par ESP

Bonjour

Vous devez envoyer une demande de changement de nom, motivée, au ministre de la justice.

Mais en général, cela passe uniquement dans les cas où le nom porté peut porter préjudice à la personne.